



SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LA BIODIVERSITÉ



le 30 septembre 2020

Compte rendu du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

Le Sommet sur la biodiversité, organisé au niveau des chefs d'État et de gouvernement par le Président de l'Assemblée générale, s'est tenu le mercredi 20 septembre 2020 conformément à la résolution 74/269 et à la décision 74/562 de l'Assemblée. Consacré au thème « Action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable », il a fait également une place au thème retenu pour le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme ».

Le sommet comprenait une séance d'ouverture, une séance plénière consacrée au débat général, deux dialogues entre décideurs intitulés « Combattre l'appauvrissement de la biodiversité et généraliser l'idée d'une biodiversité concourant au développement durable » et « Mettre la science, la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le financement et les partenariats au service de la biodiversité », et une brève séance de clôture. Le Président de l'Assemblée générale a organisé deux manifestations en marge de cette rencontre pour permettre aux États Membres de s'exprimer.

Les chefs d'État et de gouvernement, les ministres, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les représentants concernés ont participé au sommet au moyen de déclarations préenregistrées ou en prenant la parole en direct (en ligne ou en personne).

À l'initiative du Président de l'Assemblée générale, une plateforme baptisée « Voices for Nature », où ont été présentés les déclarations, les messages et les engagements d'un éventail plus large de parties prenantes, a été mise en ligne.

Le sommet a mis en évidence une forte détermination et souligné la nécessité d'agir de toute urgence aux plus hauts niveaux à l'appui d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et permette à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, intitulée « Vivre en harmonie avec la nature ».

Le présent compte rendu factuel des débats ayant eu lieu lors du sommet a été établi par le Président de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 74/269¹.

II. Séance d'ouverture

Lors de la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par S. E. M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Munir Akram, Président du Conseil économique et social, S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et hôte de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et S. E. M.

¹ Paragraphe 13, A/RES/74/269.

Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine et hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Une conversation informelle animée par M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a eu lieu entre M^{me} Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUF), M^{me} Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et M^{me} Ana María Hernández Salgar, Présidente de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). S. A. R. le Prince Charles, figure emblématique de la défense de la biodiversité, et M^{me} Archana Sareng, en sa qualité de représentante des jeunes, ont également fait des déclarations lors de la séance d'ouverture.

Au cours de la séance d'ouverture, les intervenants ont examiné en guise d'introduction le rôle essentiel de la biodiversité et des écosystèmes pour le progrès humain, la prospérité, la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, soulignant en outre qu'il importait d'atteindre les objectifs en matière de biodiversité afin de réaliser le Programme 2030 et d'appliquer l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Toutefois, en dépit d'engagements répétés, les efforts consentis aux niveaux national et mondial n'avaient pas suffi à remplir les objectifs de biodiversité fixés pour 2020.

L'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes figuraient aujourd'hui parmi les plus grandes menaces qui pesaient sur l'humanité. À mesure que les effets des changements climatiques devenaient plus visibles, la perte de biodiversité ne ferait que s'étendre et, à terme, aurait des effets dévastateurs. Si les tendances actuelles se poursuivaient, la richesse naturelle des écosystèmes terrestres risquait de disparaître, ce qui mettrait en péril la sécurité alimentaire mondiale, l'alimentation en eau et les moyens de subsistance au niveau mondial, réduirait la capacité de l'homme à combattre les maladies et à faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et attiserait les tensions et les conflits géopolitiques. On observait déjà partout dans le monde les conséquences de l'érosion et de la dégradation de la biodiversité.

L'émergence de maladies mortelles comme le VIH/sida, l'Ebola et la COVID-19 résultait du déséquilibre entre l'homme et la nature et attestait l'interdépendance étroite entre la santé de la planète et celle des populations humaines. Il était urgent d'inscrire de nouveau l'humanité dans un rapport plus équilibré et viable à la nature. Les activités de relèvement menées face à la pandémie de COVID-19 étaient l'occasion de mettre en avant les mesures prises pour protéger la biodiversité et bâtir un monde plus durable et résilient.

Des solutions fondées sur la nature devaient être intégrées aux plans de relèvement de la pandémie et, dans un cadre plus large, aux plans de développement. L'heure était venue de passer à un nouveau paradigme économique et social qui valorisait la nature et consacrait la durabilité comme partie intégrante du développement. Le produit national brut et le revenu par habitant ne rendaient nullement compte de la valeur de la nature ni de celle du capital naturel.

À la séance d'ouverture, les intervenants ont affirmé que le sommet devait insuffler l'élan politique nécessaire pour garantir la mise en place, lors de la COP-15 qui se tiendrait à Kunming (Chine), d'un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Selon eux, la COP-15 devait faire pour la biodiversité ce que la COP-21 de Paris avait permis de réaliser pour la lutte contre les changements climatiques, à savoir ouvrir au public le débat sur la biodiversité et la préservation des écosystèmes, l'inscrire résolument à l'ordre du jour politique mondial et faire comprendre la nécessité impérieuse d'interrompre la perte de biodiversité et d'assurer une gestion durable des écosystèmes terrestres pour atteindre les objectifs de développement durable.

Les engagements pris dans le cadre du « Leaders' Pledge for Nature » et la mise en place de coalitions telles que la « Campaign for Nature », forgée à l'occasion du Sommet sur l'action pour le climat en 2019, ont été accueillis avec satisfaction. Ces coalitions de dirigeants envoyaient un signal fort en faveur d'une plus grande ambition politique à l'approche de la COP-15 et d'un engagement accru dans la lutte contre les causes du déclin de la biodiversité. Les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et ceux du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devaient occuper une place centrale dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies de tous les pays visant à accomplir les objectifs de développement durable, et être pleinement pris en compte dans les examens nationaux volontaires préparés chaque année en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Il importait de renforcer la coopération multilatérale et de créer des synergies dans le domaine de la gouvernance mondiale en matière d'environnement. Les acteurs des systèmes économiques et des marchés financiers devaient tenir compte des problématiques environnementales et investir dans la protection de la nature, et les pouvoirs publics faire de la biodiversité un critère des décisions financières. Il a été demandé aux États de définir des objectifs concrets et mesurables, de se donner les moyens de les atteindre, en se dotant notamment de mécanismes de financement et de systèmes de suivi, et de mettre sur pied un partenariat complet et efficace qui transcende les frontières entre les États et les sociétés et fasse intervenir l'ensemble des entreprises et des consommateurs, des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales concernées. Il convenait de prôner une vie en harmonie avec la nature en mobilisant l'éducation, la science, la technologie et les connaissances traditionnelles, tout en garantissant les droits des peuples autochtones et en renforçant les moyens d'action des autorités locales, des femmes et des jeunes.

III. Séance plénière

À la séance plénière ont été entendues les déclarations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des membres des institutions spécialisées, des parties à la Convention sur la diversité biologique et des observateurs auprès de l'Assemblée générale.

Les principales questions abordées étaient les suivantes :

Engagement et orientations politiques en faveur de la biodiversité terrestre et marine et de sa prise en compte dans les plans nationaux de développement durable et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Les États Membres ont exprimé leur engagement en faveur de l'élaboration d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020. Voyant dans la diversité biologique un élément décisif de la concrétisation du Programme 2030, ils se sont dit favorables à une actualisation des cibles y relatives dans les objectifs de développement durable.

Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était urgent de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la perte de biodiversité, et salué les entités collectives qui redoublaient d'efforts pour avancer dans cette voie, notamment les organismes de développement et les organisations humanitaires, les entreprises et les villes, les organisations de jeunes et d'inspiration religieuse ainsi que tous les pays et régions qui, partout dans le monde, s'engageaient à faire cesser la diminution de la biodiversité et à renverser cette tendance. D'aucuns ont exhorté tous les pays à montrer la voie en affichant leur détermination et à se demander mutuellement des comptes.

Si de nombreux pays ont réaffirmé qu'ils souhaitaient continuer à protéger, préserver et restaurer leurs ressources naturelles, certains ont indiqué qu'ils le feraient sans perdre de vue la nécessité de stimuler leur économie et de pourvoir à la subsistance de leur population. Plusieurs ont dit éprouver des difficultés à appliquer pleinement leurs stratégies en faveur de la biodiversité en raison des conflits et du manque de ressources.

Des pays ont fait connaître les mesures qu'ils avaient prises pour introduire des stratégies de protection de la biodiversité et de l'environnement dans leurs plans de développement, et donné des informations détaillées sur la création ou l'extension de zones protégées sur terre, en eau douce ou en mer, à l'intérieur de leurs frontières. Beaucoup ont en outre affirmé qu'ils intégraient des objectifs de biodiversité à leur législation interne. Plusieurs pays ont annoncé une aide financière nationale et internationale à la biodiversité.

De nombreux pays ont renouvelé leur engagement en faveur de la mise en œuvre de la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ». De nombreux orateurs ont redit leur détermination à préserver les écosystèmes terrestres et marins, à réduire la pollution, à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, à lutter contre la dégradation des terres et à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité.

Nombre de pays ont présenté leurs objectifs concernant, entre autres, la conservation et l'exploitation durable des ressources terrestres et marines, la transition numérique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des plans nationaux de développement avaient été élaborés pour renforcer les capacités institutionnelles de protection et de gestion de la biodiversité, promouvoir l'énergie propre et l'écotourisme, renforcer l'éducation écologique, encourager

les investissements verts et bleus et assurer la transition vers une économie plus circulaire. Des pays ont également déclaré avoir accentué leurs efforts pour préserver les espèces menacées et prévenir leur extinction. La protection de l'environnement faisait l'objet de lois nationales et des programmes de préservation des espèces menacées avaient été lancés dans de nombreux pays, facilitant dans certains cas les innovations dans le domaine des technologies marines liées aux mangroves et à la reproduction des coraux.

Liens entre la biodiversité, les sociétés et les économies

La biodiversité et les autres questions environnementales étaient inextricablement liées aux problématiques économiques et sociales. La plupart des intervenants se sont dits conscients du lien indissoluble entre l'environnement et la santé humaine, reconnaissant que le recul de la biodiversité faisait peser d'énormes risques sur le bien-être des populations humaines. À titre d'exemple, la destruction de l'habitat des animaux sauvages augmentait les risques inhérents au contact de ceux-ci avec l'homme, ce qui mettait parfois en péril la santé publique, ainsi qu'en témoignaient la pandémie de COVID-19 et ses effets dévastateurs.

La perte rapide de biodiversité avait de nombreuses causes, parmi lesquelles l'expansion agricole et industrielle, la pollution, les changements climatiques et les modes de consommation et de production non durables. Quantité de pays ont mis en avant le lien entre biodiversité et économie, soulignant par exemple en quoi la pérennité des systèmes alimentaires était tributaire de la biodiversité des cultures agricoles, des zones de pêche, du bétail et des forêts. L'élévation de la température des océans avait des conséquences désastreuses pour les récifs de corail. Le recours aux combustibles fossiles et la déforestation étaient des facteurs de changement climatique entraînant l'extinction d'espèces et rendant la nature moins résiliente. Signe alarmant de l'érosion de la biodiversité, le déclin des populations de pollinisateurs dans le monde entier aurait des incidences catastrophiques sur la sécurité alimentaire dans un avenir proche. Et c'étaient les pays les moins avancés qui risquaient de subir le plus durement ces effets.

Les pays en développement sans littoral ont fait remarquer qu'ils pâtissaient de la déforestation et de la dégradation des terres et disposaient de moyens limités pour faire face aux chocs économiques et sociaux, et ont appelé de leurs vœux un engagement renouvelé en faveur de l'adoption de stratégies globales et équitables de développement durable.

Plusieurs États Membres ont également souligné les imbrications uniques et étroites entre les systèmes terrestres, aquatiques et côtiers, qui rendaient les petits États insulaires en développement éminemment vulnérables face aux changements climatiques et mettaient sous pression leurs capacités limitées en ressources humaines. Les petits États insulaires en développement ont souvent mis l'accent sur leur dépendance à l'égard de l'océan et sur les mesures qu'ils prenaient afin d'en protéger les ressources pour le bien des générations actuelles et futures. Un pays a souligné les effets délétères des marées noires sur la biodiversité et les habitats marins.

Les États sont convenus qu'il fallait prendre sans délai des mesures collectives afin de mettre un terme à la diminution et à la dégradation de la biodiversité et de bâtir une économie mondiale plus durable, ce qui supposait d'intégrer la réduction des inégalités aux modèles de développement, de renforcer les mécanismes d'accès aux ressources biologiques et de partage des avantages, de réduire la production et la consommation non durables, d'éviter le gaspillage généralisé et de lutter contre les changements climatiques et la détérioration de l'environnement au sens large.

Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de passer à une économie circulaire et d'adopter des modes de production et de consommation durables, en interdisant par exemple les plastiques à usage unique. Un pays a mentionné que le secteur financier pouvait catalyser des transformations en faveur de la biodiversité et que ses acteurs étaient les mieux à même d'analyser les risques financiers posés par la disparition du patrimoine naturel. Un autre pays a demandé une compensation financière pour ses efforts de protection de la nature, qui bénéficiaient à la planète entière ; un autre encore s'est dit résolu à continuer de protéger l'environnement malgré les coûts énormes qui en résultaient.

Liens entre le Programme 2030 et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité

La biodiversité était au fondement de presque tous les objectifs de développement durable et constituait un élément primordial du développement durable. Les trois Conventions de Rio sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, étaient également interdépendantes. L'accélération rapide de la perte

de biodiversité continuait d'entraver la réalisation du Programme 2030 et se traduisait par des incidences négatives sur les écosystèmes et les populations de la planète, ainsi que sur notre capacité à stabiliser le système climatique mondial. De même, la tendance au ralentissement de la réalisation de nombreuses autres cibles des objectifs de développement durable, notamment en matière de lutte contre l'extrême pauvreté, rendait d'autant plus ardues la protection de l'environnement et les activités visant à enrayer le déclin de la biodiversité.

De nombreux pays ont dit regretter de ne pas avoir atteint les 20 objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pour 2020 qui, pris en compte et soutenus dans les objectifs de développement durable, avaient été définis d'un commun accord dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté en 2010. Selon la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiée en septembre 2020, aucun des objectifs fixés à l'horizon 2020 n'avait été entièrement atteint, et seuls six d'entre eux l'avaient été partiellement.

Les pays en développement ont fait état des difficultés qu'ils rencontraient pour relever les défis liés à la protection de la biodiversité et, partant, mettre en œuvre le Programme 2030, mais ils œuvraient en ce sens, notamment en coordonnant et en rationalisant l'action publique. De nombreux pays se focalisaient sur la restauration de la diversité biologique et s'efforçaient de modifier les politiques existantes pour éviter de nouvelles pertes de biodiversité. Un pays a déclaré que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait fixer des objectifs concrets susceptibles de compléter, et non de remplacer, d'autres objectifs arrêtés au niveau international, en tenant compte des inégalités de moyens entre les pays et sans faire de discrimination.

Les intervenants se sont accordés sur le fait que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devait aller dans le sens du Programme 2030, et beaucoup d'entre eux ont souhaité que la mobilisation des ressources y tienne une grande place, exprimant l'espoir que le sommet permette à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, intitulée « Vivre en harmonie avec la nature ». Selon certains orateurs, il fallait pour cela répondre de manière équilibrée aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Biodiversité et changements climatiques

Les États Membres ont majoritairement affirmé que la biodiversité et les changements climatiques étaient intrinsèquement liés. Les changements climatiques contribuaient au déclin de la diversité biologique, et les problèmes grandissants et persistants qui résultaient des changements climatiques et des catastrophes naturelles étaient liés à la perte de biodiversité et à la disparition de services écosystémiques. Des solutions fondées sur la nature et ancrées dans la biodiversité pouvaient permettre de lutter contre les changements climatiques et d'assurer un développement durable, de protéger les moyens de subsistance et d'en créer, de garantir la sécurité alimentaire, de combattre la désertification, de rétablir la biodiversité et d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

La plupart des pays ont souligné la nécessité d'agir de toute urgence pour qu'à la COP-15 soient fixés des cibles et objectifs ambitieux, comparables à ceux de l'Accord de Paris. Le pays hôte de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est engagé à appréhender l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques comme des crises intrinsèquement corrélées. De nombreux pays avaient lancé des initiatives axées sur les énergies propres et des projets visant la neutralité carbone, mettant en avant l'importance des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques et mettre en œuvre l'Accord de Paris. Un groupe de pays a fait observer que les changements climatiques et la perte de biodiversité se renforçaient mutuellement, et souligné qu'il fallait sortir de ce cercle vicieux.

Zoonoses et COVID-19

La pandémie de COVID-19 avait mis en lumière l'importance du rapport entre l'homme et la nature. La bonne santé des écosystèmes était au fondement du développement et du bien-être humains, et la pandémie de COVID-19 avait gravement accentué les défis du développement. Il ne faisait aucun doute que ses effets se feraient sentir bien après 2020, mettant à mal de nombreuses décennies de progrès en matière de développement, et risquaient d'entraver l'action menée pour mettre fin à la perte de biodiversité au niveau mondial. Conjuguée au recul de la diversité biologique et aux changements climatiques, la COVID-19 pourrait miner les efforts déployés à travers le monde pour assurer un développement durable et équitable. Les effets de la pandémie risquaient par ailleurs d'entraîner une forte augmentation de la pauvreté mondiale et de compromettre la capacité financière des pays en développement à réaliser le programme de développement durable.

Plusieurs pays ont déclaré que la pandémie avait montré que les économies, les richesses et la santé étaient tributaires de la nature, et que l'absence d'harmonie avec elle pouvait amener des conséquences catastrophiques. Un pays a affirmé que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devait tenir compte des effets dévastateurs de la crise du coronavirus sur l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement. Un certain nombre de pays ont vu dans le défi que représentait cette pandémie l'occasion de redéfinir sur le plan conceptuel les stratégies de développement durable, d'en redéfinir l'ordre de priorité et de les recalibrer, en appelant l'attention sur les signes d'un rétablissement inattendu de l'environnement pendant la pandémie de COVID-19, parmi lesquels une diminution de la pollution de l'air et de l'eau par suite de la baisse de la mobilité humaine due aux mesures de quarantaine. D'autres ont affirmé qu'il fallait admettre la nécessité de garantir un équilibre harmonieux entre les activités humaines et la nature tout en renforçant la sensibilisation à cette question, et insisté sur le besoin de souligner l'importance de la biodiversité pour les générations actuelles et futures.

Liens avec d'autres réunions

Le Sommet sur la biodiversité s'est tenu au moment où prenait fin la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020) et où débutait la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (2020-2030). Les chefs d'État et de gouvernement de plusieurs pays avaient signé le « Leaders' Pledge for Nature », et de nombreux pays ont appelé la communauté internationale à demeurer engagée, à œuvrer de concert et à aider les pays à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le recul de la biodiversité. Plusieurs pays ont souligné l'importance du multilatéralisme, se faisant ainsi l'écho du thème des célébrations du 75^e anniversaire de l'ONU.

Outre la biodiversité terrestre, l'importance de la biodiversité marine et le rôle vital des océans dans l'absorption des gaz à effet de serre ont également été soulignés, de nombreux pays ayant à cet égard signalé la création d'aires marines protégées. Beaucoup de pays ont appelé de leurs vœux l'achèvement des négociations menées aux fins de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Mesures et initiatives accélérées pour fournir aux populations des solutions et des avantages axés sur la biodiversité

Mettre fin à la perte de biodiversité était un objectif commun à toute l'humanité. Des pays ont demandé que des mesures soient prises d'urgence au niveau mondial pour que chacun rende des comptes et que tous les citoyens et les citoyennes participent à la préservation et à la restauration de la biodiversité. L'accent a souvent été mis sur les besoins propres aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, et les orateurs ont fréquemment souligné que ces pays devaient être pris en compte dans les négociations du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les peuples autochtones avaient également un rôle central à jouer dans la mise au point conceptuelle et l'application de ce cadre, l'objectif étant d'introduire des solutions et stratégies fondées sur la nature dans l'élaboration des politiques. Les connaissances traditionnelles revêtaient une importance particulière, notamment au niveau local.

Tous les pays ont fait part de leurs engagements et de leurs initiatives, comme la création et l'extension de zones protégées telles que les parcs nationaux et les sites écologiques nationaux visant à rétablir la biodiversité endémique, la prise en compte systématique de la biodiversité dans les plans nationaux de développement, la création d'unités

chargées de la diversité biologique au sein des ministères de l'environnement, l'élaboration de stratégies nationales en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages ou encore les mesures de transition vers de nouveaux modèles économiques conformes à l'objectif de neutralité carbone.

De nombreux pays ont également souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour enrayer les tendances négatives et protéger les écosystèmes, grâce notamment à la restauration des forêts dégradées, et d'accroître sensiblement les efforts de conservation et de restauration au niveau mondial, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Nombre de pays ont également rendu compte de leurs stratégies, politiques et mesures visant à endiguer la dégradation du milieu naturel, à stopper la perte de biodiversité, à protéger les espèces menacées et à prévenir leur extinction. Des mesures de protection de la biodiversité avaient été définies dans le cadre de politiques visant à lutter contre la déforestation : moratoires sur les licences d'exploitation forestière, restauration des terres dégradées, aide à l'acquisition de combustibles de cuisson non conventionnels et campagnes de remise en état des forêts. Plusieurs pays avaient rejoint des coalitions et initiatives régionales dans le but d'assurer la préservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. La Grande Muraille verte a été mise en avant comme initiative réussie dans la région africaine.

Certains pays ont appelé de leurs vœux une mobilisation accrue de ressources à l'appui des activités nécessaires pour enrayer le déclin de la biodiversité, estimant que les pays développés devaient accroître considérablement leurs engagements financiers afin de permettre la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans les pays en développement. Ces pays ont également souligné la nécessité de mobiliser des fonds publics et privés, ainsi que la technologie et les connaissances, notamment le savoir autochtone. Certains ont en outre demandé qu'un appui soit fourni aux pays les moins avancés en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour assurer une préservation et un rétablissement durables de la diversité biologique.

IV. Premier dialogue entre dirigeants : Combattre l'appauvrissement de la biodiversité et généraliser l'idée d'une biodiversité concourant au développement durable

Le premier dialogue entre dirigeants était axé sur le large consensus concernant le besoin urgent de mettre un terme à la crise mondiale de la perte de biodiversité et d'inverser cette tendance. L'appauvrissement de la diversité biologique mettait à mal les services écosystémiques sur lesquels la société reposait de diverses manières. De nombreux intervenants ont affirmé que la pandémie de COVID-19 constituait un signal d'alarme quant à la vulnérabilité de l'homme et au lien entre dégradation de l'environnement et santé publique.

Les principaux points abordés étaient les suivants :

Effets préjudiciables de la perte de biodiversité sur les personnes et l'environnement

La nécessité urgente de mettre fin à la crise mondiale de la perte de biodiversité et d'inverser cette tendance a fait l'objet d'un large consensus. Le déclin de la diversité biologique portait préjudice à l'économie ainsi qu'à la santé et au bien-être humains, tous tributaires à bien des égards de la biodiversité et des services écosystémiques.

Certains orateurs ont souligné les liens existant entre des crises mondiales connexes et la nécessité d'adopter une approche intégrée pour y faire face. À cet égard, plusieurs ont appelé l'attention sur les rapports entre biodiversité et changements climatiques.

Progrès et efforts concernant les objectifs et cibles en matière de biodiversité, notamment ceux dont l'échéance est fixée à 2020

Les pays ont adopté bon nombre de mesures destinées à protéger la biodiversité et à garantir son exploitation durable. Des progrès ont été signalés concernant l'intégration des objectifs et des cibles liés à la biodiversité dans la législation et les politiques nationales.

Plusieurs pays ont souligné que les moyens et les ressources financières à disposition ne suffisaient pas pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et que la pandémie de COVID-19 risquait d'affaiblir davantage ces capacités, tandis que se poursuivaient à un rythme soutenu le versement de subventions à l'utilisation de combustibles fossiles, les pratiques agricoles non durables et d'autres activités nuisibles.

Des intervenants ont donné des exemples de mesures prises par leurs pays pour lutter contre le recul de la biodiversité et aider les autres pays à protéger la diversité biologique, y compris au moyen de fonds privés et publics.

Outre l'appui à la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, intitulée « Vivre en harmonie avec la nature », et à l'élaboration d'un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, plusieurs pays ont souligné qu'il importait de soutenir le « Leaders' Pledge for Nature » ainsi que la « High Ambition Coalition for Nature and People » visant à protéger 30 % des écosystèmes terrestres et marins d'ici à 2030, et de fournir l'appui nécessaire pour garantir un niveau suffisant de ressources financières, le renforcement des capacités, les transferts de technologie ainsi que l'accès aux ressources biologiques et le partage des avantages.

Perte de biodiversité : risques, causes profondes et considérations générales sur les solutions

Des problèmes persistants liés aux facteurs directs et indirects de l'érosion de la biodiversité ont été signalés, selon l'IPBES. Potentiellement dommageables à la biodiversité, les activités de secteurs tels que les industries extractives, l'agriculture, les infrastructures, la sylviculture et la pêche devaient évoluer de manière à contribuer à la préservation de la diversité biologique. Tous ces facteurs de déclin de la biodiversité étaient exacerbés par les changements climatiques.

La pollution marine et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée compromettaient la gestion durable des océans. Au niveau mondial, plus de 30 % des stocks halieutiques étaient pêchés à des niveaux biologiquement non viables et les écosystèmes marins et côtiers étaient menacés par la pollution, souvent jugée particulièrement préoccupante par les petits États insulaires en développement. L'exploitation et le commerce illicites d'espèces sauvages demeuraient une menace pour la diversité et la survie de la mégafaune, et plusieurs pays ont évoqué de nouvelles mesures de répression en la matière.

La surexploitation des écosystèmes terrestres et marins pouvait être évitée. De plus, les modèles actuels de production et de consommation ne tenaient pas compte de la biodiversité ni des services écosystémiques, et les mesures porteuses de transformations formaient souvent un ensemble fragmenté.

Mesures et initiatives accélérées

Le caractère non viable des systèmes alimentaires était considéré comme une des principales causes de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. De nombreux orateurs ont souligné les liens entre le Sommet sur la biodiversité et le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires qui se tiendrait en 2021. Si l'avenir des systèmes alimentaires mondiaux dépendait de la biodiversité terrestre et marine, celui de la biodiversité dépendait de l'existence de systèmes alimentaires durables.

Les pays ont souligné qu'il importait d'exécuter les engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris en vue de limiter les incidences des changements climatiques. Un appel a également été lancé en faveur d'un appui à la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Les pays ont adopté de nombreuses mesures de protection de la biodiversité et intégré cette question à la législation, aux stratégies et aux orientations relatives à différents secteurs et au développement national. Toutefois, il fallait également procéder à un renforcement des capacités et des activités menées par l'ensemble des pouvoirs publics et opérer de réelles transformations afin de remédier aux causes directes et indirectes du déclin de la diversité biologique à l'échelle nécessaire pour inscrire les résultats dans la durée. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait d'intégrer la préservation de la biodiversité aux activités de différents secteurs et fourni des exemples de mesures à cet effet.

Économie circulaire et pratiques durables de passation des marchés publics

Les pays envisageaient des mesures incitatives propices au progrès économique et écologique tout en mettant à contribution les institutions et les mécanismes existants. Certains ont fait part des efforts qu'ils faisaient pour collaborer avec le secteur privé en vue d'adopter des stratégies et orientations pour une économie plus circulaire, et de nombreux intervenants sont convenus qu'investir dans la nature revenait à investir dans un meilleur avenir pour l'homme et la planète.

Un appel a été lancé en faveur d'une reprise écologique qui permette aux pays de surmonter la crise de la biodiversité au moyen de changements systémiques et d'une planification à long terme consistant, entre autres, à réorienter les flux financiers vers des activités de soutien à la nature, à supprimer les subventions nuisibles à l'environnement, à opérer la transition vers une économie circulaire, à soutenir les systèmes alimentaires durables et à associer d'autres secteurs industriels à la recherche de solutions. En outre, de nombreux intervenants ont souligné la nécessité de faire évoluer les comportements et les modes de vie, de se fier à la science et de faire preuve de plus d'ambition. Les pratiques de gestion durable et les procédures de certification dans des secteurs comme l'agriculture ont été mises en avant.

Rôles de toutes les parties prenantes, leur intégration et leur contribution à la lutte contre la perte de biodiversité

Il a été dit que le caractère hétéroclite des mesures adoptées constituait l'une des principales raisons du manque d'efficacité de l'action menée au niveau mondial face à la crise de la biodiversité. Des stratégies intégrées s'imposaient. Ainsi, la prise en compte généralisée des orientations en matière d'environnement ne pouvait porter ses fruits que si la société tout entière se mobilisait (pouvoirs publics, secteur privé, société civile, peuples autochtones, jeunes, femmes et populations locales), et si l'on prenait la mesure du rôle de l'éducation pour donner à la prochaine génération les outils qui lui permettraient de protéger la biodiversité.

De nombreux orateurs ont souligné que le contexte actuel d'état d'urgence planétaire imposait à chacun d'agir partout dans le monde, et ont appelé tous les acteurs concernés à agir. Des pays ont fait part d'efforts visant à protéger la biodiversité avec l'aide de communautés locales, à savoir des projets de restauration, des programmes éducatifs, la création d'emplois destinés à protéger la nature et l'extension des zones terrestres et marines protégées.

V. Deuxième dialogue entre dirigeants : Mettre la science, la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le financement et les partenariats au service de la biodiversité

Lors du deuxième dialogue entre dirigeants, on a de nouveau exprimé le souhait que la quinzième Conférence des Parties (COP-15) à la Convention sur la diversité biologique soit couronnée de succès, à l'image de la vingt-et-unième Conférence des Parties (COP-21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que soit élaboré un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020, afin de protéger et de restaurer la nature, de faire en sorte que les populations en tirent profit, de lutter contre les changements climatiques et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Plusieurs intervenants ont évoqué la gravité de la perte de biodiversité et de ses conséquences, ainsi que l'attestaient de récentes évaluations. Un certain nombre d'orateurs ont fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques relatives à la biodiversité et de leur engagement à œuvrer davantage dans ce sens, faisant parfois référence au « Leaders' Pledge for Nature ». De nombreux intervenants ont souligné l'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19. Certains ont également noté l'importance de la coopération multilatérale pour atteindre des objectifs communs.

Les principaux points abordés étaient les suivants :

Importance de l'action et de la collaboration multilatérales

De nombreux intervenants ont souligné l'importance de la science, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de l'accès à des ressources financières suffisantes et de provenances diverses pour mettre efficacement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans les dix prochaines années.

Certains orateurs ont évoqué l'importance de la coopération et des synergies entre les conventions et les moyens d'action connexes, notamment en ce qui concernait la biodiversité et les changements climatiques. Beaucoup ont noté que l'action et la collaboration multilatérales étaient importantes dans ces domaines, et plusieurs ont mis en lumière les imbrications entre divers défis environnementaux mondiaux, en particulier entre la biodiversité et les changements climatiques.

Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la prévention de la perte de biodiversité

Un certain nombre de pays ont souligné la nécessité d'exploiter les connaissances scientifiques et la technologie pour mettre en œuvre des stratégies de développement durable permettant de restaurer la biodiversité et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Les petits États insulaires en développement avaient des moyens limités pour faire face aux chocs extérieurs, notamment ceux résultant de crises telles que les changements climatiques, et ont réclamé des possibilités accrues en matière d'accès aux technologies, de transfert de technologie et de solutions innovantes.

Certains intervenants ont souligné le rôle des peuples autochtones et des communautés locales, estimant notamment qu'il importait de tenir compte des connaissances traditionnelles, et non uniquement de la science conventionnelle, dans la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.

Exemples de renforcement des capacités pour prévenir la perte de biodiversité

Plusieurs pays ont fait état de mesures de renforcement des capacités, y compris aux fins de la protection, de la gestion et de la pérennisation des ressources marines ainsi que du renforcement des économies bleues. Des initiatives de préservation de la diversité biologique ciblant les jeunes et donnant à des acteurs non gouvernementaux les moyens d'œuvrer à la conservation de la biodiversité dans le cadre de partenariats stratégiques ont été présentées. Y participaient des clubs de défense de l'environnement, des communautés et des écoles de commerce. Un pays a fait savoir qu'il contribuait à développer la capacité des pays tropicaux à réduire la déforestation et à favoriser une gestion durable des forêts. Plusieurs intervenants ont souligné la responsabilité d'investir dans la jeunesse et les générations futures.

La plupart des orateurs ont donné des exemples des mesures prises par leurs pays en faveur de la préservation de la biodiversité et des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris dans le contexte de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, mais également des objectifs de développement durable connexes, relatifs notamment aux changements climatiques, et de la recherche.

Incitations à la recherche scientifique et au transfert de technologie

Certains pays ont signalé que des activités étaient en cours pour renforcer la science, la technologie et l'innovation dans le cadre des objectifs de biodiversité, ce qui passait notamment par l'appui à la recherche et au développement ainsi qu'aux programmes scientifiques.

D'aucuns ont appelé de leurs vœux une amélioration de la collecte et du partage de connaissances et de données afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur la science, et un orateur a évoqué un partenariat visant à diffuser des données sur les risques liés à la biodiversité.

Mesures prises pour assurer un partage juste et équitable des avantages tout en facilitant l'accès aux ressources génétiques

Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique, qui concernait l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur exploitation, et ont affirmé la nécessité d'améliorer les mesures prises pour tirer parti des contributions à l'innovation technologique et renforcer les moyens de subsistance des peuples autochtones et des populations locales.

Plusieurs orateurs ont fait état des mesures que leurs pays avaient prises pour assurer l'accès aux ressources biologiques et le partage des avantages dans le cadre du Protocole de Nagoya.

Reprise économique après la COVID-19

Tous les intervenants ont insisté sur les graves conséquences socio-économiques de la pandémie actuelle. Beaucoup ont noté que celle-ci offrait des occasions de reconstruire en mieux, en s'efforçant notamment de consacrer davantage de ressources à la durabilité et à l'avènement d'économies plus vertes et plus bleues, tout en veillant au respect du principe d'équité et en améliorant les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales.

Il a été souligné que les plans de relance devaient être axés sur l'être humain et participer d'une relation plus équilibrée avec la nature, en privilégiant des solutions technologiques novatrices afin de parvenir à une économie durable et résiliente.

Nombre de pays en développement ont souligné que le financement international et la flexibilité de l'accès aux ressources revêtaient une importance croissante pour ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, les petits États insulaires en développement et les pays en transition, et ont demandé des engagements en vue d'accroître ce financement pendant la décennie à venir. Certains ont également appelé à un doublement de ces flux à destination des pays les moins avancés au cours des dix prochaines années.

Des instruments de financement efficaces et nouveaux pour modifier les flux financiers et commerciaux mondiaux et les rendre bénéfiques pour la nature

Certains intervenants ont souligné qu'il importait de mobiliser des ressources financières supplémentaires, y compris auprès d'acteurs internationaux, et d'améliorer l'accès au financement dans les secteurs public et privé pour soutenir les pays en développement. Des solutions innovantes comme la conversion de créances en investissements écologiques et l'émission d'obligations bleues ont également été mentionnées.

Plusieurs orateurs issus de pays développés ont mis en avant les progrès récemment accomplis pour accroître le financement international, ainsi que des engagements récents et des initiatives concrètes telles que la création de fonds en partenariat avec le secteur privé et d'un fonds pour l'agriculture circulaire. Un pays a annoncé son objectif de doubler la part du financement de l'action climatique dans sa politique de développement international.

Un certain nombre d'intervenants ont fait part des progrès réalisés par leurs pays dans la mobilisation de ressources au niveau national, auprès des secteurs public et privé. Un pays a signalé la mise en place d'un fonds national pour la biodiversité et d'un mécanisme synergique de financement de la lutte contre les changements climatiques. Un autre a annoncé le lancement de la première obligation d'État durable en Europe.

Plusieurs orateurs ont noté les liens existant entre la mobilisation des ressources, le financement et, plus globalement, la prise en compte des questions environnementales, qui consistait notamment à adopter une démarche harmonisée à l'échelle de l'ensemble de l'administration, à établir des cadres de développement intégrés, à faire évoluer les systèmes économiques et financiers, à rendre la production et la consommation durables et à réorienter les ressources consacrées à des activités nuisibles vers des activités écologiquement viables.

Solutions fondées sur la nature

De nombreux intervenants ont évoqué l'importance des solutions fondées sur la nature dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et d'autres priorités de développement. D'aucuns étaient d'avis qu'une action climatique durable nécessitait de prêter une plus grande attention aux solutions fondées sur la nature, et d'autres estimaient que les contributions déterminées au niveau national devraient prévoir des solutions de ce type pour renforcer la résilience et la stabilité à long terme.

On a également souligné l'existence d'un partenariat prévoyant notamment la création d'un fonds pour la biodiversité et le climat, baptisé « Impact Investment » et consacré aux solutions fondées sur la nature.

Partenariats pour la biodiversité dans les secteurs public et privé et avec la société civile

Les intervenants étaient nombreux à souligner l'importance des partenariats pour relever les défis existants, y compris les partenariats entre les pouvoirs publics et les acteurs non-étatiques, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les instituts de recherche et les ONG.

Beaucoup ont évoqué les partenariats au niveau local et l'importance de la coopération entre toutes les parties prenantes. Les investissements publics et privés jouent tous deux un rôle primordial pour faciliter l'accès à des technologies écologiques contribuant à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité, ainsi que le transfert de ces technologies.

Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur la nécessité urgente de mobiliser davantage de fonds auprès d'acteurs privés pour réaliser des investissements en faveur de la biodiversité et du climat, consacrés par exemple à des solutions fondées sur la nature, en nouant des partenariats public-privé à tous les niveaux et en renforçant les cadres facilitant ces opérations.

Certains ont mis en avant des initiatives récentes telles que la création du Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels (Task Force on Nature-related Financial Disclosures) et pris acte d'engagements récents en vue d'intensifier les efforts déployés, comme le « Finance for Biodiversity Pledge » signé par 26 institutions financières.

VI. Séance de clôture

M^{me} Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré dans ses observations finales que le sommet avait souligné combien il était urgent d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans le monde. Plus d'un million de participants à la consultation mondiale organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Organisation partageaient cette préoccupation. La Vice-Secrétaire générale a souligné que la destruction des écosystèmes et le déclin de la biodiversité compromettaient la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris, et rappelé aux participants que les solutions fondées sur la nature constituaient un outil important pour lutter contre le réchauffement de la planète et ses incidences sur les sociétés.

La Vice-Secrétaire générale s'est félicitée que le sommet ait mis en lumière les mesures et engagements pris de par le monde dans l'optique de vivre en harmonie avec la nature, notant que les défis étaient connus, l'ampleur de l'urgence planétaire, comprise, et les outils permettant de relever bon nombre de ces défis, disponibles. La conservation et la gestion durable de la nature étaient des enjeux fondamentaux du développement durable. Investir dans la nature, c'était investir dans un avenir durable pour toutes et tous.

La Vice-Secrétaire générale a observé que les intervenants du sommet avaient manifesté de hautes ambitions, et qu'il fallait désormais faire en sorte que ces déclarations soient suivies d'effets dans le cadre du système multilatéral, y compris en élaborant puis en mettant en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il incombait à chacun de veiller à ce que ces ambitions se concrétisent sur le terrain et que des mesures ambitieuses pour l'environnement soient prises d'urgence dans tous les secteurs.

S. E. M. Volkan BOZKIR, Président de l'Assemblée générale, a conclu le sommet en déclarant que les initiatives et les engagements exposés lors de cette rencontre contribueraient à jeter les bases de la COP-15 à Kunming. Il a déclaré que la lutte contre la perte de biodiversité nécessiterait de profondes transformations, aussi bien économiques que sociétales, et que la tâche, quoique difficile, était loin d'être impossible. Il a formulé quatre messages clés en guise de conclusion :

Premièrement, la COVID-19 offrait une occasion unique de bâtir un monde plus respectueux de la nature. La communauté internationale pourrait protéger la biodiversité et stimuler la croissance économique à la faveur d'une reprise verte, ce qui supposerait de mobiliser des fonds publics et privés aux fins d'un redressement socio-économique qui privilégie des solutions fondées sur la nature et la réduction des risques de catastrophe.

Deuxièmement, faute d'une stratégie axée sur la transformation de la production et de la distribution alimentaires, le risque était grand de mettre à mal la biodiversité et la sécurité alimentaire mondiale. Il importait, d'ici au Sommet mondial sur les systèmes alimentaires prévu en 2021 et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, de poursuivre sur la lancée des initiatives et des avancées réalisées lors du Sommet sur la biodiversité, afin de galvaniser l'action. L'éducation et la science devaient accorder une place aux peuples autochtones et s'enrichir de leur expérience, en s'appropriant les connaissances des communautés locales et autochtones afin de rétablir la relation entre l'homme et le monde naturel, sur terre comme en mer.

Troisièmement, les pays devaient mobiliser la société entière dans la protection de la biodiversité et faire participer toutes les parties prenantes. L'action bénévole ne suffisait pas. La volonté et la détermination politiques étaient nécessaires pour élaborer des lois et des règlements favorables à la nature.

Enfin, des mesures devaient être prises à tous les niveaux, en particulier dans les milieux urbains. La Déclaration d'Édimbourg, établie à l'intention des administrations infranationales, des villes et des collectivités locales à l'appui du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, a été citée en exemple à cet égard lors des discussions.
